

07 déc 2018 -16:56

Appartient à Conseil des ministres du 7 décembre 2018

Passage de l'Institut de formation judiciaire de Persopoint vers le système d'administration des salaires de l'ONSS

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres confirme la décision du conseil d'administration de l'Institut de formation judiciaire (IFJ) de passer de Persopoint vers le système d'administration des salaires de l'Office national de sécurité sociale (ONSS).

Le décision de l'IFJ de passer au système d'administration des salaires de l'ONSS est une décision qui cadre, d'un point de vue de la gestion, dans la philosophie d'une collaboration des différentes institutions fédérales, qui est neutre d'un point de vue SEC, plus adaptée aux souhaits et nécessités de l'IFJ et moins chère.

Le Conseil des ministres confirme la décision du conseil d'administration de l'IFJ, qui constitue une modification de la notification du point 10 du Conseil des ministres du 10 mars 2016.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique